

**Comité paritaire de l'entretien
d'édifices publics de la région
de Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2023

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS DE LA RÉGION DE QUÉBEC** (Comité), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 14 mai 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A139309

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

PRODUITS

Cotisations patronales et ouvrières	2 418 880 \$	2 382 289 \$
Amendes et pénalités	34 322	34 786
Intérêts sur placements	63 983	45 324
Autres	305	320
	2 517 490	2 462 719

CHARGES

Administration générale (annexe A)	1 173 112	1 063 558
Administration du décret (inspection) (annexe B)	758 975	483 049
Administration - propriété (annexe C)	100 512	125 481
Membres du comité (annexe D)	9 690	13 600
	2 042 289	1 685 688

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

475 201 \$ 777 031 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

	Investi en immobi- lisations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	305 047 \$	4 316 311 \$	4 621 358 \$	3 844 327 \$
Excédent des produits sur les charges	(55 963)	531 164	475 201	777 031
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	105 348	(105 348)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	354 432 \$	4 742 127 \$	5 096 559 \$	4 621 358 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

BILAN

Au 31 décembre

2023

2022

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	2 115 879 \$	2 189 184 \$
Encaisse réservée (note 3)	8 179	20 138
Dépôts à terme	777 375	725 000
Intérêts courus	101 087	55 368
Cotisations à recevoir	230 369	212 249
Frais payés d'avance	13 393	16 656
	3 246 282	3 218 595
DÉPÔTS À TERME, 1,75 % à 5,25 %, échéant de janvier 2024 à novembre 2025	1 775 005	1 327 380
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	35 202	33 782
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	319 230	271 265
	5 375 719 \$	4 851 022 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

BILAN (suite)

Au 31 décembre

2023

2022

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	248 963 \$	186 813 \$
Réclamations à payer (note 3)	6 642	13 485
Sommes dues au Curateur public, sans intérêts (note 3)	1 538	6 652

257 143 206 950

INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ

22 017 22 714

279 160 229 664

ACTIF NET


Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	354 432	305 047
Non affecté	4 742 127	4 316 311

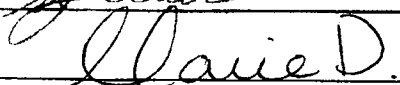
5 096 559 4 621 358

5 375 719 \$ 4 851 022 \$

ENGAGEMENT (note 7)

Pour le conseil d'administration :


_____, administrateur


_____, administrateur

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	475 201 \$	777 031 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 665	8 446
Amortissement des actifs incorporels	48 298	42 356
Incitatif à la location reporté	(697)	(696)
	530 467	827 137
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(10 383)	(85 853)
	520 084	741 284

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation de l'encaisse réservée	11 959	6 748
Acquisition de placements	(500 000)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 085)	-
Acquisition d'actifs incorporels	(96 263)	(62 847)
	(593 389)	(56 099)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(73 305)	685 185
ENCAISSE, début de l'exercice	2 189 184	1 503 999
ENCAISSE, fin de l'exercice	2 115 879 \$	2 189 184 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Comité est constitué et agit en vertu des dispositions de la Loi sur les décrets de conventions collectives. Sa principale activité est de surveiller et d'assurer l'observance du Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec. Le décret se renouvelle automatiquement d'année en année, à moins que l'une des parties contractantes ne s'y oppose par un avis écrit acheminé au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et aux autres parties contractantes.

Le Comité est exempté des impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers du Comité ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits d'amendes et pénalités sont comptabilisés au moment où ils deviennent exigibles.

Les produits de placement sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Comité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant au taux de 20 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Logiciel	10 ans
Site Internet	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

Les employés de l'Organisme participent à un régime interentreprises à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants et passés est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Incitatif à la location reporté

L'incitatif à la location reporté constitue un incitatif dont a bénéficié le Comité sur la charge de loyer. Cet incitatif est amorti selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Comité sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. ENCAISSE RÉSERVÉE

L'encaisse réservée aux réclamations servira au règlement de deux passifs, soit les réclamations à payer ainsi que les sommes dues au Curateur public.

En effet, la Loi sur le Curateur public concernant l'administration provisoire des biens non réclamés exige que les fonds non réclamés qui ne peuvent être utilisés aux fins de l'acquittement des frais d'administration des comités paritaires soient remis au Curateur public s'ils n'ont pas été réclamés par les salariés concernés pendant un délai de trois ans à compter de la date de leur exigibilité. Par conséquent, au 31 décembre 2023, un montant non réclamé de 1 538 \$ doit être remis par le Comité au Curateur public.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Ameublement et équipement de bureau	131 536 \$	114 324 \$	17 212 \$
Équipement informatique	63 236	45 246	17 990
	194 772 \$	159 570 \$	35 202 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

5. ACTIFS INCORPORELS

	2023		2022
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Logiciel	521 879 \$	202 649 \$	319 230 \$
Site Internet	8 811	8 811	-
	530 690 \$	211 460 \$	319 230 \$

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Comptes fournisseurs	40 127 \$	43 048 \$
Salaires, indemnité et vacances courus	97 120	95 304
REER à payer	68 786	10 663
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	42 930	37 798
	248 963 \$	186 813 \$

7. ENGAGEMENT

Bail

Le Comité s'est engagé par bail jusqu'en 2031 pour la location d'un bureau. Le solde de l'engagement suivant ce bail, incluant l'estimation des charges communes, s'établit à 738 817 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024 -	93 187 \$
2025 -	93 187 \$
2026 -	94 018 \$
2027 -	96 511 \$
2028 -	96 511 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Comité si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des inérêts courus et des cotisations à recevoir.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le Comité ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

Risque de liquidité

Le Comité est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement, à ses réclamations à payer et à ses sommes dues au Curateur public.

En raison de la capacité du Comité à générer des flux de trésorerie grâce à ses activités courantes, la direction estime que les flux de trésorerie sont suffisants pour couvrir ses obligations connues à l'égard de son fonctionnement, ses besoins en capital, ainsi que ses engagements à court et long terme.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

A - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Salaires et charges sociales	360 176 \$	337 117 \$
Assurances	16 751	14 974
Communication et abonnement	146 667	115 473
Dépenses générales	23 500	13 058
Ententes de services	10 121	8 725
Frais bancaires	5 035	4 847
Frais de bureau	37 741	37 028
Frais de déplacement	12 639	13 994
Frais de messagerie	18 430	25 441
Frais de représentation	249	620
Frais judiciaires	346 118	327 885
Services professionnels	134 695	104 269
Télécommunications	5 027	9 325
Amortissement des immobilisations corporelles	7 665	8 446
Amortissement des actifs incorporels	48 298	42 356
	<hr/>	<hr/>
	1 173 112 \$	1 063 558 \$

B - ADMINISTRATION DU DÉCRET (INSPECTION)

Salaires et charges sociales	647 045 \$	407 191 \$
Assurance	10 117	8 305
Frais de déplacement	88 740	58 020
Frais de représentation	9 321	5 129
Télécommunications	3 752	4 404
	<hr/>	<hr/>
	758 975 \$	483 049 \$

C - ADMINISTRATION - PROPRIÉTÉ

Entretien et réparations	7 131 \$	7 365 \$
Loyer et taxes	93 381	118 116
	<hr/>	<hr/>
	100 512 \$	125 481 \$

D - MEMBRES DU COMITÉ

Jetons de présence	9 690 \$	13 600 \$
--------------------	----------	-----------